



PREFET DE MAYOTTE

CABINET

Service interministériel de défense
et de protection civiles

ARRETE n°2018 – CAB - 1000

**portant désignation des membres du jury de l'examen
du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique
(BNSSA) et de vérification du maintien des acquis du
BNSSA.**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination du préfet de Mayotte M. SORAIN Dominique ;

VU le décret du 1er août 2017 portant nomination de M. Étienne GUILLET, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet du préfet de Mayotte ;

VU l'arrêté préfectoral n°269-DIRCAB-2018 du 30 mars 2018 portant délégation de signature à M. Étienne GUILLET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Mayotte ;

VU l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique modifié par arrêté du 03 août 1979 et l'arrêté du 24 mai 2004;

VU l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

VU la circulaire NOR/ IOCE 11.29170.C du 25 octobre 2011 relative aux modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

VU l'arrêté du 08 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté n°2016-20511 du 22 novembre 2016 portant agrément pour les formations aux premiers secours de l'association pour le développement du sauvetage et du secourisme de Mayotte (ADSS);

VU l'arrêté 2018-CAB-937 autorisant l'ouverture d'une session de formation du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) en date du 22 octobre 2018, par l'ADSS ;

VU l'arrêté 2018-CAB-938 autorisant l'ouverture d'une session de maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) en date du 22 octobre 2018, par l'ADSS ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1 : L'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ainsi que la vérification du maintien des acquis du BNSSA se dérouleront le dimanche 2 décembre 2018 à partir de 7h00 à la piscine Koropa de Majicavo, commune de Koungou.

Article 2 : Le jury de contrôle des épreuves est constitué comme suit :

Présidente du jury : M. Patrick BONFILS, Directeur de la DRJSCS, représentant le Préfet de Mayotte ;

Membres du jury : Mme Nathalie KAUFELD-SCHULER, chef du Service interministériel de défense et de protection civiles ;

M. Said BACAR, représentant l'ADSS, formateur PSE1 et PSE2 ;

M. Frantz CAUDAL, titulaire du BEESAAN-CAEPMNS.

Article 3 : Le Directeur de Cabinet, l'association pour le développement du sauvetage et du secourisme de Mayotte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Dzaoudzi, le **1. 4. NOV. 2018.**

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-préfet
Directeur de Cabinet


Etienne GUILLET



Copies :

Recueil des actes administratifs	1
DRJSCS	1
SIDPC	1
L'ADSS	1